

# Rapport de la Division des services symphoniques

Mark Tetreault, directeur

Bienvenue à la nouvelle saison symphonique. Comme toujours, celle-ci sera intéressante et enrichissante. C'est une année de négociations pour plusieurs orchestres de l'OMOSC. Par conséquent, il importe de tenir les voies de communications internes ouvertes afin de s'entraider au besoin.

Les conférences estivales offrent toujours des sujets de discussion intéressants. Pour moi, la plus fascinante des présentations a été celle de Paul Boulian à la Conférence de l'OMOSC. Elle est semblable à la présentation lors de la Conférence de la League of American Orchestras (anciennement American Symphony Orchestra League). Ses idées sont fondées sur le « Elephant Task Force », reconnu par la Andrew Mellon Foundation Orchestra Forum. La présentation était axée sur les sujets « tabous » de l'industrie des orchestres symphoniques tels que les administrateurs et les donateurs mesquins, les musiciens avares, les directeurs musicaux arrogants, les gestionnaires incompétents et les communautés indifférentes.

Les membres du groupe de travail ont examiné en détail l'exploitation d'un bon nombre d'orchestres sur une période de 10 ans. Selon eux, l'industrie compte quatre « lacunes » importantes.

1. L'aspect artistique : l'incapacité ou la non-volonté de faire un usage efficace des ressources de façon à réaliser la mission.
2. Les relations communautaires : l'incapacité de l'orchestre à créer des liens concrets avec sa communauté et d'entraîner une valeur réelle auprès du public.
3. La culture interne : l'incapacité des ressorts de collaborer étroitement de façon à coopérer et à s'appuyer mutuellement.
4. L'aspect financier : l'incapacité de générer des ressources de trésorerie afin de s'assurer d'une viabilité financière stable, sinon du noyau de « croissance » et des autres secteurs d'activité.

Les membres du groupe de travail ont également présenté certaines voies menant à une viabilité à long terme, qui sont entre autres :

1. se concentrer sur l'augmentation des foyers membres et sur des investissements réciproques à long terme — favoriser des foyers protecteurs des arts. Nous sommes intéressés à favoriser les consommateurs afin de les transformer en protecteurs des arts;
2. accroître la dépendance à l'égard des revenus prévisibles, définissables et renouvelables (c.-à-d. des revenus de placement provenant des ménages, des dotations) et réduire la dépendance à l'égard des revenus instables et irréguliers (c.-à-d. les entreprises, le gouvernement, le financement des fondations et des recettes provenant de projets spécifiques);

3. devenir une puissance dans la communauté et tisser un réseau de liens vers des personnes et des organismes dans la communauté;
4. mobiliser la communauté des « musiciens d'orchestre » afin qu'ils collaborent avec vous;
5. travailler conjointement avec les gestionnaires et le conseil à trouver des solutions;
6. offrir un produit et un service exemplaires à tout point de vue.

Un point fort intéressant et important est la valeur du développement des foyers protecteurs des arts comme pierre angulaire du développement durable. La vente de billets individuels est effectivement perçue comme dommageable, car ces billets sont plus onéreux à vendre et entraînent des bénéfices minimes à long terme. Les statistiques découlant des études sont incontestables.

Ces rapports doivent être lus par les comités d'orchestres, plus particulièrement les comités de négociations. Demandez à vos directeurs s'ils ont lu la présentation donnée à la Conférence de la LAO (disponible à [http://www.leagueconference.org/pdf/economic\\_model.pdf](http://www.leagueconference.org/pdf/economic_model.pdf)). S'ils l'ont lu, demandez-leur s'ils sont d'accord avec les résultats. Si tel est le cas, quels changements l'organisme a-t-il prévus pour refléter ce nouveau paradigme opérationnel?

## **RAPPORTS DES COMITÉS**

Le début d'une nouvelle saison est le moment idéal d'examiner les pratiques relatives à l'établissement de rapports. Chaque orchestre a un comité d'orchestre ainsi que des membres qui font partie de divers comités du conseil d'administration. Pour des motifs de transparence et de communication, je recommande que des rapports écrits de toutes les réunions soient accessibles à tous les musiciens. L'impression que seulement quelques personnes sont « au courant » peut donner lieu à la discorde.

Les rapports peuvent être brefs. Ils devraient comprendre le nom du comité, la date de la réunion, les personnes présentes, le but de la réunion, les sujets à l'ordre du jour, les décisions et les mesures prises. Il serait peut-être plus facile d'établir des rapports à partir de formulaires. Le tout peut être conservé dans un cahier à anneaux en coulisse, ou dans un lieu approprié.

La transparence et la possibilité de responsabiliser les directeurs et les gestionnaires par rapport à leurs engagements sont parmi les raisons pour lesquelles les musiciens font partie de comités du conseil d'administration. L'établissement habituel de rapports écrits favorisera ces deux motifs. De plus, tout doute irraisonnable chez les musiciens peut être diminué, tout simplement en ayant accès à l'information. Les rapports écrits peuvent aussi servir d'outils politiques lorsque les temps sont difficiles. L'orchestre et/ou le comité de négociations peuvent manipuler les médias ou interpréter les rapports de façon à transmettre certains messages.

Pour terminer, je souhaite à tous une saison fructueuse et enrichissante en 2007-2008.